

Appel collectif du 10 février 2017 de Bretenière:
Pour un plan préventif et ambitieux des pouvoirs publics soutenant la mise
en place chez les éleveurs volontaires de chiens de protection en Bourgogne-
Franche-Comté

- CONSTAT

Le Loup connaît une expansion démographique et territoriale depuis son retour officiel en France dans le massif du Mercantour au début des années 1990, sous l'égide d'un Plan d'Actions National Loup. La Bourgogne-Franche-Comté est aujourd'hui plus que jamais une région située sur le front de colonisation de l'espèce, avec déjà des constats ponctuels de présence. La cohabitation avec l'élevage pastoral apparaît aujourd'hui comme très difficile dans les régions où le Loup est déjà installé, malgré la mise en place massive de systèmes de protection des troupeaux, soutenus par l'état et les collectivités territoriales. Devant ces limites, le plan Loup prévoit la possibilité très encadrée de prélever certains individus. Plus de vingt ans après le retour officiel de l'espèce en France, notre société apparaît divisée sur les choix de gestion de l'espèce (espèce protégée ou non, gestion différenciée des territoires, conditionnalité des aides...), le plan Loup ne semblant satisfaire en l'état aucune partie. La conservation durable de l'élevage pastoral ou pratiquant le pâturage et de ses bénéfiques (écologie, alimentation), ainsi que la généralisation de l'accès aux moyens de protection des troupeaux figurent toutefois parmi les points rassembleurs entre «pro et anti-loups».

Le Lynx est durablement établi dans le massif jurassien depuis son retour à la fin des années 1980. La situation géographique et le potentiel démographique de son noyau de population font aujourd'hui du massif jurassien l'élément majeur de l'existence durable de cette espèce protégée en France. Les expérimentations ont montré l'efficacité des chiens de protection face au Lynx, accompagnées d'une gestion appropriée du troupeau. Du reste, la cohabitation apparaît globalement apaisée sur ce territoire hormis quelques cas particuliers. Pour autant, aucune aide pérenne publique n'existe pour encourager durablement et massivement cette cohabitation et les éleveurs volontaires avancent sur leurs propre initiative et moyens.

Les pratiques de protection des troupeaux s'avèrent aussi indiscutablement très efficaces contre les risques occasionnés par la faune sauvage plus classique (renards, oiseaux) ainsi que contre les chiens errants (nombreux en périodes de chasse) et les vols d'animaux.

Ces nouvelles pratiques de protection des troupeaux impliquent la mise en place de certaines actions. L'utilisation de chiens de protection peut dans certains cas engendrer des conflits (voisinage, loisirs) engageant la responsabilité des éleveurs. Les retours d'expériences insistent sur l'importance de l'origine et de l'éducation des chiens. Notre région et toute la moitié Nord du pays paraît totalement dépourvue de sources de chiens fiables et facilement accessibles. Acquérir puis entretenir correctement un ou plusieurs chiens coûte cher aux éleveurs. Enfin, il paraît également important de rappeler que deux années sont au minimum nécessaires pour obtenir des chiens efficaces, ceci dans un contexte imminent de retour du Loup dans notre région.

- REVENDICATION

Les partis signataires de cette motion du 10 février 2017 de Bretenière, constatant par ailleurs des divergences majeures sur la gestion du Loup, souhaitent ce jour marquer leur convergence sur un point non-moins important, ouvrant ainsi une perspective concrète d'avancer sur cette problématique complexe de cohabitation.

Compte-tenu des constats émis ci-dessus, l'ensemble des signataires demande officiellement aux pouvoirs publics (Etat ainsi que collectivités territoriales) de **mettre en œuvre le plus rapidement possible en Bourgogne-Franche-Comté des fonds soutenant directement l'acquisition puis l'entretien de chiens de protection auprès des éleveurs volontaires**. Ceci dans le cadre de l'anticipation du retour durable et prévisible du Loup dans la région en l'état du plan Loup actuel et pour confirmer une cohabitation apaisée avec le Lynx dans le massif jurassien et au delà. Cette avancée permettra également aux éleveurs de mieux se prémunir des menaces du quotidien (petite faune sauvage, chiens errants, vols).

L'ensemble des signataires demande également un accompagnement autour de cette action forte. Il semble ainsi nécessaire en parallèle de **prévoir la sensibilisation du public sur la présence nouvelle ou plus forte des chiens de protection**. Il paraît aussi important de **participer à la structuration d'une filière fiable, performante et accessible de chiens de protection**.

LES SIGNATAIRES DE L'APPEL :

Association Ornithologique et Mammalogique de Saône et Loire (AOMSL)

Association des Bergers du Jura Franco-Suisse et amis

Association des Chevriers et Fromagers de Côte d'Or

Aves France

BioBourgogne

Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons (CENB)

Conservatoire des Espaces Naturels Franche-Comté (CENFC)

Centre Athenas

Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-Sol et des Chiroptères (CPEPESC)

Coordination rurale Bourgogne-Franche-Comté

Confédération Paysanne Bourgogne-Franche-Comté (à l'exception des membres de la Nièvre)

France Nature Environnement Franche-Comté (et Doubs)

Fondation Jean-Marc Landry

Ligue pour la Protection des Oiseaux Côte d'Or (LPO)

Ligue pour la Protection des Oiseaux Nièvre

Ligue pour la Protection des Oiseaux Yonne

Ligue pour la Protection des Oiseaux Franche-Comté

Pôle Grands Prédateurs

Société d'Histoires Naturelles d'Autun (SHNA)